



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1174

2 July 2015

FRENCH

Original: ENGLISH

1061^e séance plénière

Journal n° 1061 du CP, point 2 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 1174
DATES ET ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DE 2015 SUR LA
MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS CONCERNANT LA
DIMENSION ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

Le Conseil permanent,

Comme suite à sa Décision n° 1011 sur le renforcement de l'efficacité de la dimension économique et environnementale de l'OSCE, dans laquelle les États participants sont convenus, entre autres, de tenir la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension économique et environnementale sur une base annuelle conformément au mandat et aux modalités établis par sa Décision n° 995,

Décide de tenir la Réunion de 2015 sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension économique et environnementale les 19 et 20 octobre 2015 à Vienne, conformément à l'ordre du jour figurant dans l'annexe à la présente décision.

ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DE 2015 SUR LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS CONCERNANT LA DIMENSION ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

Vienne, 19 et 20 octobre 2015

Lundi 19 octobre 2015

- 9 h 30 – 11 heures Séance d'ouverture : Bilan de la mise en œuvre des engagements souscrits dans le cadre de l'OSCE en matière de lutte contre la corruption
- 11 heures – 11 h 30 Pause-café/thé
- 11 h 30 – 13 heures Séance I : Élaboration et mise en œuvre de politiques de prévention de la corruption
- 13 heures – 14 h 30 Pause-déjeuner
- 14 h 30 – 16 heures Séance II : Échange de données d'expérience et de meilleures pratiques dans le contexte de la lutte contre la corruption
- 16 heures – 16 h 30 Pause-café/thé
- 16 h 30 – 18 heures Séance III : Renforcement de la coopération pour s'attaquer à la corruption, au blanchiment d'argent et à leurs liens

Mardi 20 octobre 2015

- 9 h 30 – 11 heures Séance IV : Renforcement des moyens d'action des organes de lutte contre la corruption dans toute la région de l'OSCE
- 11 heures – 11 h 30 Pause-café/thé
- 11 h 30 – 13 heures Séance V : La bonne gouvernance dans la sphère de l'environnement
- 13 heures – 14 h 30 Pause-déjeuner
- 14 h 30 – 16 heures Débat d'experts : Prévention de la corruption dans la région de l'OSCE : quelles sont les prochaines étapes ?
- 16 heures – 16 h 30 Observations finales